



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet annuel de performances

Compte d'affectation spéciale

PROGRAMME 775
Développement et transfert en agriculture



2024

PROGRAMME 775
Développement et transfert en agriculture

MINISTRE CONCERNÉ : MARC FESNEAU, MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Développement et transfert en agriculture

Programme	n°	Présentation stratégique
775		

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Philippe DUCLAUD

Directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises

Responsable du programme n° 775 : Développement et transfert en agriculture

Le programme « développement et transfert en agriculture » est la traduction financière du soutien aux actions de développement agricole et rural, prévu aux articles L. 820-1, -2 et -3 du code rural et de la pêche maritime. Conduites par les structures en charge du conseil aux agriculteurs, ces actions visent à assurer la diffusion, auprès des agriculteurs, des progrès techniques et des innovations, notamment ceux développés par les Instituts et centres techniques agricoles.

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) mène en ce sens une politique d'orientation et de soutien des structures chargées du conseil et de l'appui technique aux agriculteurs : les instituts et centres techniques agricoles (soutenus par le programme 776 « Recherche appliquée et innovation en agriculture », les chambres d'agriculture, les coopératives agricoles (La Coopération Agricole par exemple), les organismes chargés de la sélection génétique des animaux d'élevage les organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR) soutenus par le programme 775.

Le programme 775 « Développement et transfert en agriculture » est défini en cohérence avec les objectifs du Programme national de développement agricole et rural (PNDAR) financé par le Compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR). Les orientations de la nouvelle programmation 2022-2027 du PNDAR ont été formalisés dans la Circulaire CAB/C2021-561.

L'orientation stratégique essentielle du PNDAR 2022-2027 est de « contribuer à la souveraineté alimentaire et à la résilience aux aléas économiques, changement climatique et risques sanitaires, notamment via la transition agroécologique des exploitations agricoles vers des systèmes sobres en intrants et résilients ».

L'objectif est de faire évoluer les systèmes de production agricoles en utilisant les services écosystémiques, de manière à rendre les exploitations moins dépendantes des intrants et de l'énergie, donc plus résilientes et plus compétitives à terme, tout en valorisant les aménités positives de l'agriculture pour l'environnement. L'enjeu, en s'appuyant sur l'agronomie, est d'améliorer les résultats techniques et économiques des exploitations tout en améliorant leur performance environnementale et en limitant la pression sur les ressources naturelles.

L'objectif stratégique du programme 775 pour la programmation 2022-2027 du PNDAR est d'orienter l'action des structures chargées du conseil aux agriculteurs et de l'accompagnement des démarches collectives de développement, en cohérence avec les objectifs principaux du PNDAR : accompagner les transitions des exploitations agricoles vers des systèmes plus résilients et sobres en intrants, tenant compte des besoins des agriculteurs, des consommateurs et des attentes des citoyens, par le conseil dans le cadre de démarches collectives, le transfert de connaissances, de méthodes et d'outils actionnables par les agriculteurs, le développement des compétences.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Orienter l'action des structures chargées du conseil aux agriculteurs et de l'accompagnement des démarches collectives de développement, en cohérence avec les objectifs principaux du PNDAR : accompagner les transitions des exploitations agricoles vers des systèmes plus résilients et sobres en intrants, tenant compte des besoins des agriculteurs, des consommateurs et des attentes des citoyens, par le conseil dans le cadre de démarches collectives, le transfert de connaissances, de méthodes et d'outils actionnables par les agriculteurs, le développement des compétences

INDICATEUR 1.1 : Nombre de documents de diffusion de connaissances inscrits dans la base de données RD-Agri par le réseau des chambres d'agriculture, le réseau des ONVAR et les GIEE

INDICATEUR 1.2 : Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agro-écologique (GIEE-30 000)

Développement et transfert en agriculture

Programme	n°	Objectifs et indicateurs de performance
775		

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 - Orienter l'action des structures chargées du conseil aux agriculteurs et de l'accompagnement des démarches collectives de développement, en cohérence avec les objectifs principaux du PNDAR : accompagner les transitions des exploitations agricoles vers des systèmes plus résilients et sobres en intrants, tenant compte des besoins des agriculteurs, des consommateurs et des attentes des citoyens, par le conseil dans le cadre de démarches collectives, le transfert de connaissances, de méthodes et d'outils actionnables par les agriculteurs, le développement des compétences

L'objectif principal du programme consiste à fournir aux agriculteurs les éléments à caractère scientifique, organisationnel et technique permettant de faire évoluer leur activité vers une agriculture performante, du point de vue économique, environnemental et social et à accompagner des démarches collectives de développement.

Pour mesurer l'atteinte de cet objectif, deux indicateurs de résultat sont proposés :

INDICATEUR

1.1 - Nombre de documents de diffusion de connaissances inscrits dans la base de données RD-Agri par le réseau des chambres d'agriculture, le réseau des ONVAR et les GIEE

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Nombre de documents de diffusion de connaissances inscrits dans la base de données RD-Agri par le réseau des chambres d'agriculture, le réseau des ONVAR et les GIEE	Nb	4 300	5978	4 600	7 000	7 500	8 000

Précisions méthodologiques

Mode de calcul : nombre de documents constatés en fin d'année N.

Sources des données : La base de données RD-Agri est gérée par l'Association de coordination technique agricole (ACTA). Le MASA demandera à la fin de chaque année civile à l'ACTA de lui fournir la donnée « nombre de documents déposés par les chambres d'agriculture, les ONVAR et les GIEE sur le site RD-Agri au 31 décembre ».

JUSTIFICATION DES CIBLES

L'indicateur de résultat 1.1 du programme 775 passe de 4 000 documents fin 2020 à près de 6 000 fin 2022 ce qui traduit une augmentation de la performance qui dépasse largement l'objectif cible du PAP 2022 (4 400).

Cette augmentation sans précédent du nombre de documents déposés sur RD-Agri est le résultat de la campagne menée par les services du MASA afin de sensibiliser les bénéficiaires du programme 775 à déposer leurs livrables sur RD-Agri. Des documents produits avant 2020 ont ainsi été déposés en 2021 sur RD-Agri.

Pour tenir compte de cette forte augmentation, la cible à atteindre fin 2024 est révisée à 7 000 documents.

Développement et transfert en agricultureProgramme n° Objectifs et indicateurs de performance
775**INDICATEUR****1.2 – Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agro-écologique (GIEE- 30 000)**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agro-écologique (GIEE- 30 000)	Nb	30 600	25 370	38 000	30 500	33 000	35 500

Précisions méthodologiques

Mode de calcul : nombre d'agriculteurs adhérents à un groupe en transition agroécologique au cours de l'année N = somme des agriculteurs adhérents à un groupe en transition de toutes les régions de France.

Sources des données : Les DRAAF labellent chaque année les nouveaux GIEE et groupes émergents et connaissent le nombre d'adhérents à chaque groupe. Le MASA demandera à la fin de chaque année civile à chaque DRAAF de lui fournir la donnée « Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agroécologique (GIEE-30 000) au cours de l'année au 31 décembre ».

JUSTIFICATION DES CIBLES

L'indicateur de résultat 1.2 du programme 775 est passé de 19 000 agriculteurs fin 2020 à plus de 25 000 fin 2022 ce qui traduit une augmentation de la performance du programme. Malgré une importante baisse entre 2021 et 2022, il dépasse l'objectif cible du PAP 2022 (23 000).

L'augmentation entre 2020 et 2022 du nombre d'agriculteurs en transition agroécologique est le résultat des travaux menés par les bénéficiaires du programme 775 (Chambres d'agriculture et ONVAR) et des services déconcentrés du ministère chargé de l'agriculture (DRAAF/DAAF).

Après deux années de suivi de cet indicateur, sa croissance annuelle moyenne peut être plus précisément estimée (+2 500), ce qui permet d'ajuster la cible à atteindre fin 2024 à 30 500 agriculteurs, au lieu des 42 000 prévus par le PAP 2023.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2023 ET 2024

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Développement et transfert		0 0	60 405 600 62 855 600	60 405 600 62 855 600	0 0
02 – Fonction support		74 400 74 400	0 0	74 400 74 400	0 0
Totaux		74 400 74 400	60 405 600 62 855 600	60 480 000 62 930 000	0 0

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Développement et transfert		0 0	60 405 600 62 855 600	60 405 600 62 855 600	0 0
02 – Fonction support		74 400 74 400	0 0	74 400 74 400	0 0
Totaux		74 400 74 400	60 405 600 62 855 600	60 480 000 62 930 000	0 0

Développement et transfert en agricultureProgramme n° Présentation des crédits et des dépenses fiscales
775

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2023, 2024, 2025 ET 2026

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024 Prévision indicative 2025 Prévision indicative 2026				
3 - Dépenses de fonctionnement	74 400 74 400 74 400 74 400		74 400 74 400 74 400 74 400	
6 - Dépenses d'intervention	60 405 600 62 855 600 62 855 600 62 855 600		60 405 600 62 855 600 62 855 600 62 855 600	
Totaux	60 480 000 62 930 000 62 930 000 62 930 000		60 480 000 62 930 000 62 930 000 62 930 000	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2023 ET 2024

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024				
3 – Dépenses de fonctionnement	74 400 74 400		74 400 74 400	
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	74 400 74 400		74 400 74 400	
6 – Dépenses d'intervention	60 405 600 62 855 600		60 405 600 62 855 600	
64 – Transferts aux autres collectivités	60 405 600 62 855 600		60 405 600 62 855 600	
Totaux	60 480 000 62 930 000		60 480 000 62 930 000	

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Développement et transfert	0	62 855 600	62 855 600	0	62 855 600	62 855 600
02 – Fonction support	0	74 400	74 400	0	74 400	74 400
Total	0	62 930 000	62 930 000	0	62 930 000	62 930 000

Conformément à l'article R. 822-1 du livre VIII du Code rural et de la pêche maritime, les actions relevant du programme national de développement agricole et rural (PNDAR) peuvent faire l'objet d'une subvention financée par le compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural » (CASDAR).

Le ministre chargé de l'Agriculture arrête chaque année la répartition des crédits entre les différentes interventions.

Pour le contrôle de l'utilisation des crédits attribués, il s'appuie sur les corps d'inspection du ministère chargé de l'agriculture et des ministères chargés de l'économie, des finances et de la relance ainsi que des comptes publics. Le ministère consulte également :

- la commission technique spécialisée « développement agricole et rural » du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire (CSO) ;
- le conseil scientifique de l'assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA) et d'autres comités scientifiques en tant que de besoin.

Développement et transfert en agricultureProgramme n° Justification au premier euro
775**Dépenses pluriannuelles**

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2023

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 (RAP 2022)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023
21 830 448	0	65 525 547	87 759 678	11 391 939

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP au-delà de 2026
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023	CP demandés sur AE antérieures à 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE antérieures à 2024
11 391 939	1 093 150 0	9 668 789	630 000	0
AE nouvelles pour 2024 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024
62 930 000 0	61 836 850 0	1 093 150	0	0
Totaux	62 930 000	10 761 939	630 000	0

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2024

CP 2024 demandés sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2025 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024
98,26 %	1,74 %	0,00 %	0,00 %

Justification par action

ACTION (99,9 %)

01 - Développement et transfert

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	62 855 600	62 855 600	0
Crédits de paiement	0	62 855 600	62 855 600	0

Les crédits du programme 775 financeront :

- Les programmes de développement agricole et rural des chambres d'agriculture et de leur tête de réseau Chambres d'agriculture France :

les chambres d'agriculture doivent assurer le pilotage d'actions de développement et de transfert permettant de développer de nouvelles pratiques dans les exploitations agricoles, visant la souveraineté alimentaire et la résilience aux aléas économiques, changement climatique et risques sanitaires, notamment via la transition agroécologique vers des systèmes sobres en intrants et résilients ;

- Les programmes des organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR) :

Les ONVAR sélectionnés par un appel à propositions conduisent des programmes de développement agricole et rural permettant de développer des pratiques innovantes dans les exploitations agricoles ;

- Les programmes tendant à favoriser le progrès génétique animal mis en œuvre via FranceAgriMer par des organismes chargés de la sélection génétique des animaux d'élevage ;

- Des appels à projets régionaux portés par les DRAAF relatifs à l'animation des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE).

- Des appels à projets nationaux (REFLEX et INTER-ONVAR) visant à développer des projets des développement agricoles transrégionaux favorisant la transversalité inter organismes de développement.

Les crédits de l'action 1 : « développement et transfert » assurent le financement, à hauteur de :

-40 405 100 € en AE=CP, des actions des programmes régionaux de développement agricole et rural (PRDAR) portés par les chambres d'agriculture et leur tête de réseau Chambres d'agriculture France (CdAF). A partir de 2022, conformément à la note d'orientation du PNDAR (Circulaire CAB/C2021-56 du 19/07/21), ce volet intègre l'appel à projet REFLEX conduit sous forme d'actions mutualisées des chambres d'agriculture doté de 1 800 000 € ;

-7 750 500 € en AE=CP, des programmes pluriannuels des ONVAR ;

-8 000 000 € en AE=CP, du programme d'appui à la génétique animale ;

-5 500 000 € en AE=CP, d'appels à projets régionaux portés par les DRAAF en appui aux GIEE ;

-1 200 000 € en AE=CP, de l'appel à projets INTER-ONVAR

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	62 855 600	62 855 600
Transferts aux autres collectivités	62 855 600	62 855 600
Total	62 855 600	62 855 600

Développement et transfert en agriculture

Programme	n°	Justification au premier euro
775		

ACTION (0,1 %)**02 - Fonction support**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	74 400	74 400	0
Crédits de paiement	0	74 400	74 400	0

Les crédits de cette sous-action (74 400 € en AE = CP) financent les actions support du programme 775 telles que les frais de fonctionnement (déplacements, réunion, jury, stages, formations) ainsi que les frais engagés pour des travaux d'évaluation des programmes et des projets (comités scientifiques, évaluation externe...) ou de contrôle de l'utilisation des crédits par les corps de contrôle de l'État.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	74 400	74 400
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	74 400	74 400
Total	74 400	74 400

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
FranceAgriMer (P149)	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000
Transferts	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000
ASP - Agence de services et de paiement (P149)	39 967 370	39 967 370	41 931 708	41 931 708
Transferts	39 967 370	39 967 370	41 931 708	41 931 708
Total	47 967 370	47 967 370	49 931 708	49 931 708
Total des subventions pour charges de service public	0	0	0	0
Total des dotations en fonds propres	0	0	0	0
Total des transferts	47 967 370	47 967 370	49 931 708	49 931 708
Total des subventions pour charges d'investissement	0	0	0	0

Les crédits du programme 775 ont été engagés auprès des opérateurs dans le cadre suivant :

- Agence de Services et de Paiement pour la mise en œuvre :
 - des programmes de développement agricole et rural des chambres d'agriculture pour un montant de 36 431 708 € en AE et en CP. Les chambres d'agriculture assurent le pilotage d'actions de développement et de transfert permettant de développer de nouvelles pratiques dans les exploitations agricoles, visant en particulier l'agroécologie. Les programmes régionaux de développement agricole et rural (PRDAR) mis en œuvre par les chambres régionales et départementales d'agriculture incluent depuis 2015 des Projets pilotes régionaux (PPR) cohérents avec le Plan Régional de l'Agriculture Durable et associant les acteurs du développement agricole et rural concernés dans la région. Ces PPR sont pilotés par les DRAAF, en lien étroit avec les Régions et en concertation avec l'ensemble des bénéficiaires du CASDAR ;
 - des appels à projets régionaux portés par les DRAAF et DAAF relatifs à l'animation des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour un montant de 5 500 000 € en AE et en CP.
- FranceAgriMer pour la mise en œuvre :
 - du programme « Génétique Animale » tendant à favoriser le progrès génétique animal par des organismes chargés de la sélection génétique des animaux d'élevage pour un montant de 8 000 000 € en AE et en CP.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Développement et transfert en agricultureProgramme n° Justification au premier euro
775**■ SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT**

	ETPT
Emplois sous plafond 2023	
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2023	
Impact du schéma d'emplois 2024	
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2024	
Rappel du schéma d'emplois 2024 en ETP	